

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la relance

---

## **Arrêté du 23/02/2022 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2018 portant nomination des représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires de l'administration centrale des ministères économiques et financiers**

**NOR : ECOP2206324A**

**Le ministre de l'économie, des finances et de la relance et la ministre de la transformation et de la fonction publiques,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-444 du 30 avril 2010 modifié relatif aux attributions du secrétaire général des ministères économiques et financiers et portant création d'un secrétariat général ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2018 instituant des commissions administratives paritaires à l'administration centrale des ministères économiques et financiers ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2018 instituant des commissions consultatives paritaires à l'administration centrale des ministères économiques et financiers ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2018 modifié portant nomination des représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires de l'administration centrale des ministères économiques et financiers,

**Arrêtent**

## **Article 1<sup>er</sup>**

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 31 décembre 2018 susvisé est modifié comme suit :

### **Commission administrative paritaire des administrateurs civils**

Membres titulaires

Au lieu de :

« *La secrétaire générale adjointe, présidente ou le chef de service des ressources humaines, »*

Lire :

« *La secrétaire générale, présidente ou le secrétaire général adjoint ou la cheffe du service des ressources humaines, »*

## **Article 2**

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale.

Fait le 23/02/2022

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,  
Pour le ministre et par délégation :  
La secrétaire générale,

M.-A. BARBAT-LAYANI

La ministre de la transformation et de la fonction publiques,  
Pour la ministre et par délégation :  
La secrétaire générale,

M.-A. BARBAT-LAYANI